

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 10 novembre 2021 - PV Nº11

<u>PRESENTS</u>: Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - BRIDIER Damien - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 06 ET 07.11.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50144.1 BASSIMILHACOIS - SARLAT MARCILLAC 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50231.1 MEYRALS - PAYS DE FENELON

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50400.1 GENIS SALAGNAC - JAVERLHAC

Poule C N°50533.1 PAYS BEAUMONTOIS 2 - LIMEUIL 2

Poule D N°50598.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET 2 - PETIT BERSAC

Poule E N°50663.1 LEGUILLAC - CHANCELADE MARSAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50466.1 SARLAT PORTUGAIS - PERIGORD NOIR

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50323.1 TOCANE - LIMENS JSA 2

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES LE MERCREDI

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50596.1 LA ROCHE CHALAIS - ST AULAYE

FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE

COUPE DU DISTRICT

N°52470.1 BERGERAC LA CATTE 2 (match du 31/10/2021)

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50469.1 TERRASSON PORTUGAIS

DEPARTEMENTAL 4



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 10 novembre 2021 - PV Nº11

Poule A N°50733.1 THIVIERS/NORD DORDOGNE 3

Poule C N°50796.1 LIMEUIL 3

Poule E N°51083.1 ST PAUL LIZONNE

N°51088.1 ANNESSE/MONTREM 2

FEMININES CHAMPIONNAT A 11

N°52076.1 FCPA 47

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°52155.1 AGONAC 2

52156.1 PERIGORD VERT 2

Poule C N°52184.1 LAMPONAISE CARSACOISE 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50797.1 PAYS DE L'EYRAUD 3

Poule D N°51289.1 CHENAUD PARCOUL

N°51290.1 DOUZILLACOISE LUDOVICEINNE 2

N°51285.1 ST AULAYE 2

FORFAIT GENERAL

L'équipe de HAUTEFORT 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.